

CONTEXTE

Depuis la mise en œuvre des 35 heures pour l'ensemble des établissements, un décompte en jours ou en heures est devenu obligatoire. Ce décompte est largement simplifié par la mise en place de plannings informatisés.

Les progiciels proposés sont souvent coûteux et représentent un investissement peu adapté aux structures de taille modeste. Un outil créé sous tableur (Excel, OpenOffice...), personnalisable, est possible pour un coût maîtrisé.

OBJECTIFS

- Analyse des textes relatifs aux 35 heures et, plus particulièrement, les points liés au décompte du temps
- Prise en compte des conséquences des interprétations possibles
- Validation des modalités de décompte du temps en partant du contexte de la structure
- Mise en place d'un outil de gestion des plannings adapté à la structure

CONTENU

- Modes de décompte pour les professionnels travaillant à temps plein et à temps partiel
- Notions de durée de temps de travail annuel, mensuel et hebdomadaire
- Décompte des présences et absences
- Valeurs des fériés, RTT, congés annuels, maladie, formation...
- Application des modalités d'informatisation des plannings
- Construction et mise en œuvre du fichier de gestion informatisée des plannings



MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUE

La formation alterne entre explications théoriques et constructions pratiques.

Les textes commentés sont issus de Légifrance, principale base de données, et de jurisprudences plus méconnues.

Une importante documentation ainsi que l'outil construit sont remis à l'issue de la formation.



DURÉE & SUIVI

Variable selon les attentes

Les établissements ont la possibilité de nous recontacter pendant 6 mois pour d'éventuels ajustements du fichier construit



PUBLIC ET PRÉREQUIS

Toute personne concernée par la problématique du décompte du temps de travail et la gestion des plannings



COÛT

Variable selon la durée de la formation